

VDV AVOCATS

Une charte de qualité organisationnelle pour les clients VDV AVOCATS

Expertise certifiée et/ou reconnue.

Normalisation de notre gestion selon un process efficace, adapté à vos besoins et réévalué de façon régulière.

Transparence : facturation des honoraires et des coûts sur devis et proposition de services.

Réseau multidisciplinaire, multilingue et multiculturel d'experts et de spécialistes complémentaires à la spécialisation en droit des sociétés, intervenant en France et à l'international.

Ecoute attentive pour connaître et comprendre l'environnement de travail de votre entreprise, vos préoccupations, vos exigences et vos objectifs.

Professionnalisme : VDV AVOCATS traite les dossiers confiés en répondant à vos exigences de qualité professionnelle.

Réactivité, rigueur et proximité pour accompagner votre entreprise à chaque étape de son évolution et pour améliorer sa performance. Accompagnement organisé, personnalisé, avec une implication continue et une démarche entrepreneuriale.

Interlocuteur unique joignable.

Sécurité juridique renforcée, notamment par l'expertise en droit des affaires, le réseau d'experts et de spécialistes, la pratique de l'acte d'avocat.

Environnement de travail adéquat autorisant l'organisation de réunions de travail efficaces et confidentielles, la négociation efficace des contrats, la réflexion posée sur les problématiques à gérer, l'organisation professionnelle de médiations, des conférences et des petits déjeuners-débats pour les partenaires et les clients de VDV AVOCATS, l'accès aisé au cabinet par transport public ou en voiture, parkings privés réservés à la clientèle de VDV AVOCATS.